Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 13 - FEVRIER 2014

SOMMAIRE

Autres Administrations

SANTE

Décision N °2014050-0003 - DECISION MODIFICATIVE DE DELEGATION DE SIGNATURE POLE STRATEGIE, QUALITE/ RISQUES ET USAGERS 1

Décision N °2014050-0004 - DELEGATION DE SIGNATURE DU POLE FINANCES ET INVESTISSEMENTS 4

Décision N °2014050-0005 - DELEGATION DE SIGNATURE POLE FINANCES ET INVESTISSEMENTS RECETTES ET FACTURATION 7

Préfecture de la Région Picardie

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Arrêté N °2014027-0012 - Arrêté de commission en date du 27 janvier 2014 pour Madame Marylou MACHON 10

Préfecture de la Somme

Mission Départementale de Coordination

Arrêté N °2014055-0001 - Renouvellement de la commission de surendettement des particuliers de la Somme 13

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme

Arrêté N °2013353-0031 - Arrêté concernant la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques 2013 (SDACR) 16

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Décision n °2014050-0003

signé par
Directeur Général CHU Amiens

le 19 Février 2014

Autres Administrations
SANTE
Centre Hospitalier Universitaire AMIENS

DECISION MODIFICATIVE DE DELEGATION DE SIGNATURE POLE STRATEGIE, QUALITE/ RISQUES ET USAGERS

DECISION MODIFICATIVE DE DELEGATION DE SIGNATURE

Pôle Stratégie, Qualité/Risques et Usagers

LA DIRECTRICE GENERALE

Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3 du Code de la Santé Publique et notamment son article L 6143-7 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date du 21 juin 2011 nommant Madame Catherine GEINDRE en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 2 août 2011 prononçant le détachement de Madame Catherine GEINDRE en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 20 juillet 2012 nommant Madame Valérie BÉNÉAT-MARLIER en qualité de Directrice Adjointe au C.H.U. d'Amiens à compter du 10 septembre 2012 ;

Vu la délégation de signature PSQRU-03-2013/07 en date du 22 juillet 2013 donnée à Madame Pascale ROUBERT-GAUTHIEZ, Directrice Adjointe chargée des Affaires Générales et Juridiques, Communication et Documentation ;

Vu l'absence simultanée de Madame Pascale ROUBERT-GAUTHIEZ, Directrice Adjointe chargée des Affaires Générales et Juridiques, Communication et Documentation et de Madame Élise GRARD, Chef du Pôle Stratégie, Qualité/Risques et Usagers pour la période du 1er au 14 mars 2014 inclus.

DECIDE

Article 1er : Délégation provisoire est donnée à Madame Valérie BÉNÉAT, Directrice adjointe Chef du Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales, à l'effet de signer au nom de la Directrice Générale au C.H.U. d'Amiens :

1.1 Tous les documents relatifs à la gestion de la Direction des Affaires Juridiques, à l'exception des documents suivants :

1 Les marchés publics

2 L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements), au-delà du seuil défini réglementairement pour les MAPA de fournitures et de services et des ordres de service (travaux)

3 Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux

4 Les conventions (coopérations, mise à disposition…)

5 Les sanctions disciplinaires

1.2 Toutes correspondances internes et externes concernant la gestion de la Direction des Affaires Juridiques à l'exception :

- ⇨ Des courriers adressés aux autorités de tutelle (A.R.S., Ministère…)
- ⇨ Des courriers adressés à la Préfecture
- ⇨ Des courriers adressés à des élus y compris les réponses aux recommandations de recrutement
- ⇨ Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance ou au Vice-président ou aux membres du conseil de surveillance.
- ⇨ Des courriers adressés au Président de la C.M.E. ou à d'autres Présidents de C.M.E.
- ⇨ Des courriers adressés au Directeur de l'U.F.R. ou aux directeurs des autres U.F.R.
- ⇨ Des courriers adressés aux Directeurs d'autres établissements qu'ils soient publics ou privés.

Article 2 : Cette délégation de signature prend effet à compter du 1er mars 2014 et prendra fin le 15 mars 2014.

Fait à AMIENS, le 19 février 2014.

La Directrice Adjointe,

Valérie BÉNÉAT

La Directrice Générale,

DEPARTEMENT DE LA SOMME CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS

Catherine GEINDRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Décision n °2014050-0004

signé par
Directeur Général CHU Amiens

le 19 Février 2014

Autres Administrations
SANTE
Centre Hospitalier Universitaire AMIENS

DELEGATION DE SIGNATURE DU POLE
FINANCES ET INVESTISSEMENTS

DELEGATION DE SIGNATURE

Pôle Finances et Investissements

LA DIRECTRICE GENERALE

Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3 du Code de la Santé Publique et notamment son article L 6143-7 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date du 21 juin 2011 nommant Madame Catherine GEINDRE en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 2 août 2011 prononçant le détachement de Madame Catherine GEINDRE en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes Handicapées en date du 26 mai 2003 nommant Madame Cécile CHEVANCE en qualité de Directrice Adjointe au C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion des Praticiens Hospitaliers et des Personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière en date du 20 juillet 2012 nommant Monsieur Fabrice ORMANCEY en qualité de Directeur Adjoint au CHU d'Amiens ;

Vu l'organigramme de direction du CHU Amiens Picardie entrant en vigueur le 1er mars 2014 et diffusé par la note de service 09/14 du 19 février 2014.

DECIDE

Article 1er : Délégation permanente est donnée, à compter du 1er mars 2014, à Madame Cécile CHEVANCE, Directrice Adjointe Chef du Pôle Finances et Investissements à l'effet de signer au nom de la Directrice Générale au C.H.U. Amiens Picardie :

1.1 Tous les documents relatifs à la gestion de sa direction, dont la redevance de l'activité libérale des médecins, et à l'exception des documents suivants :

1 Les marchés publics, au-delà du seuil défini réglementairement pour les MAPA de fournitures et de services

2 L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements) et des ordres de service (travaux), au-delà du seuil défini réglementairement pour les MAPA de fournitures et de services

3 Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux

4 Les conventions (coopérations, mise à disposition...)

5 Les sanctions disciplinaires

1.2 Toutes correspondances internes et externes concernant la gestion de sa direction à l'exception :

- ⇨ Des courriers adressés aux autorités de tutelle (A.R.S., Ministère...)
- ⇨ Des courriers adressés à la Préfecture
- ⇨ Des courriers adressés à des élus y compris les réponses aux recommandations de recrutement
- ⇨ Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance ou au Vice-président ou aux membres du Conseil de Surveillance.
- ⇨ Des courriers adressés au Président de la C.M.E. ou à d'autres Présidents de C.M.E.
- ⇨ Des courriers adressés au Directeur de l'U.F.R. ou aux directeurs des autres U.F.R.
- ⇨ Des courriers adressés aux Directeurs d'autres établissements qu'ils soient publics ou privés.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile CHEVANCE, Directrice Adjointe Chef du Pôle Finances et Investissements, délégation de signature est donnée dans la limite des compétences énumérées à l'article 1 de la présente décision à Monsieur Fabrice ORMANCEY, Directeur Adjoint chargé des recettes et de la facturation.

Article 3 : Cette décision annule et remplace celle du 2 avril 2013.

Fait à AMIENS, le 19 février 2014

La Directrice Adjointe,

Cécile CHEVANCE

DEPARTEMENT DE LA SOMME AMIENS

La Directrice Générale,

Catherine GEINDRE

Le Directeur Adjoint,

Fabrice ORMANCEY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Décision n °2014050-0005

signé par
Directeur Général CHU Amiens

le 19 Février 2014

Autres Administrations
SANTE
Centre Hospitalier Universitaire AMIENS

DELEGATION DE SIGNATURE POLE FINANCES ET INVESTISSEMENTS RECETTES ET FACTURATION

DELEGATION DE SIGNATURE

Pôle Finances et Investissements

LA DIRECTRICE GENERALE

Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3 du Code de la Santé Publique et notamment son article L 6143-7 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date du 21 juin 2011 nommant Madame Catherine GEINDRE en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion des personnels de Direction de la fonction publique hospitalière en date du 2 août 2011 prononçant le détachement de Madame Catherine GEINDRE en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion des Praticiens Hospitaliers et des Personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière en date du 20 juillet 2012 nommant Monsieur Fabrice ORMANCEY en qualité de Directeur Adjoint au CHU d'Amiens ;

Vu la note de service n°86/12 en date du 4 septembre 2012 modifiant l'organigramme de direction et annonçant la prise de fonction de Monsieur Fabrice ORMANCEY à compter du 15 septembre 2012

Vu l'organigramme de direction du CHU Amiens Picardie entrant en vigueur le 1er mars 2014 et diffusé par la note de service 09/14 du 19 février 2014.

DECIDE

Article 1er : Délégation permanente est donnée, à compter du 1er mars 2014, à Monsieur Fabrice ORMANCEY, Directeur adjoint chargé des recettes et de la facturation à l'effet de signer au nom de la Directrice Générale au C.H.U. Amiens Picardie :

1.1 Tous les documents relatifs à la gestion de sa direction, dont la redevance de l'activité libérale des médecins, et à l'exception des documents suivants :

1 Les marchés publics

2 L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements) et des ordres de service (travaux)

3 Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux

4 Les conventions (coopérations, mise à disposition...)

5 Les sanctions disciplinaires

1.2 Toutes correspondances internes et externes concernant la gestion de sa direction à l'exception :

- ⇨ Des courriers adressés aux autorités de tutelle (A.R.S., Ministère…)
- ⇨ Des courriers adressés à la Préfecture
- ⇨ Des courriers adressés à des élus y compris les réponses aux recommandations de recrutement
- ⇨ Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance ou au Vice-président ou aux membres du Conseil de Surveillance.
- ⇨ Des courriers adressés au Président de la C.M.E. ou à d'autres Présidents de C.M.E.
- ⇨ Des courriers adressés au Directeur de l'U.F.R. ou aux directeurs des autres U.F.R.
- ⇨ Des courriers adressés aux Directeurs d'autres établissements qu'ils soient publics ou privés.

Article 2 : Cette décision annule et remplace celle du 2 mai 2013.

Fait à AMIENS, le 19 février 2014

Le Directeur Adjoint

Fabrice ORMANCEY

La Directrice Générale

Catherine GEINDRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014027-0012

signé par
Préfet de la région Picardie

le 27 Janvier 2014

Préfecture de la Région Picardie
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Arrêté de commission en date du 27 janvier 2014 pour Madame Marylou MACHON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION PICARDIE

ARRETE DE COMMISSION

Le Préfet de la Région Picardie
Préfet de la Somme
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu les articles 62 et 70 du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion ;

Vu l'article 16 du règlement (CE) n° 1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et du règlement (CE) n° 1080/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires applicables aux corps des Secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2010 portant nomination de Madame Marylou MACHON dans le corps des secrétaires administratifs ;

ARRETE

Article 1

Madame Marylou MACHON, Secrétaire administratif à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Picardie, est commissionnée à compter de la publication du présent arrêté, pour effectuer les contrôles mentionnés aux articles 62 et 70 du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion ainsi qu'à l'article du règlement (CE) n° 1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et du règlement (CE) n° 1080/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional sur le territoire de la région Picardie.

Article 2

Madame Marylou MACHON est tenue au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

Article 3

Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, Monsieur le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi et Madame Marylou MACHON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Picardie.

Fait à Amiens, le 27 JAN. 2014

Le Préfet

Jean-François CORDET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014055-0001

signé par
Préfet de la Somme

le 24 Février 2014

Préfecture de la Somme
Mission Départementale de Coordination

Renouvellement de la commission de surendettement des particuliers de la Somme

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS

Le Préfet de la région Picardie,
Préfet de la Somme
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière ;

Vu la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires ;

Vu le code de la consommation et notamment ses articles L 331-1 et R 331-1 et suivants relatifs à la mise en place, à l'organisation et au fonctionnement de la commission de surendettement des particuliers ;

Vu le décret du 23 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 relatif à la procédure de traitement des situations de surendettements des particuliers et modifiant certaines dispositions du titre III du livre III du code la consommation ;

Vu le décret du 1er août 2012 nommant Monsieur Jean-François CORDET, préfet de la région Picardie, préfet de la Somme ;

Vu la circulaire n° 2011-50806 FI du 29 août 2011 relative à la procédure de traitement des situations de surendettement

Vu l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2012 portant renouvellement de la commission de surendettement des particuliers ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Somme :

ARRETE

Article 1er : La commission départementale d'examen des situations de surendettement des particuliers de la Somme est composée comme suit :

1-Membres de droit

- Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme, Président de la commission, ou son délégué: M. Didier BELET, directeur départemental de la cohésion sociale.
- La directrice régionale des finances publiques de Picardie et du département de la Somme ou son délégué : M. Pascal FLAMME, administrateur des finances publiques.

- Secrétaire : La directrice régionale et départementale de la Banque de France de Picardie et de la Somme ou son délégué : M. Didier CHATELAIN, adjoint au directeur régional.

2-Membres désignés pour un mandat de deux ans renouvelables

- Représentants des créanciers
  Titulaire : Mme Virginie ROTH
  Suppléant : Mme Stéphanie CAPARROS

- Représentants des associations de consommateurs
  Titulaire : M. Jacques RABOUILLE
  Suppléant : M. Christian POIX

- Personne qualifiée en économie sociale et familiale
  Titulaire : Mme Martine MASCRE
  Suppléant : Mme Cathy DHEILLY

- Juriste
  Titulaire : Mme Aude PERCIE du SERT.

Article 2 : En l'absence du Préfet, la commission est présidée par la directrice régionale des finances publiques de Picardie et du département de la Somme.
En l'absence du préfet et de la directrice régionale des finances publiques de Picardie et du département de la Somme, la commission est présidée par le délégué du préfet.
En l'absence du délégué du préfet, la commission est présidée par le délégué de la directrice régionale des finances publiques de Picardie et du département de la Somme.

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 31 janvier 2012 est abrogé.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Somme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme et notifié aux membres de la commission.

Amiens, le 24 février 2014

Le Préfet

Jean-François CORDET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2013353-0031

signé par
Préfet de la Somme

le 19 Décembre 2013

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme

Arrêté concernant la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques 2013 (SDACR)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Le Préfet de la région Picardie
Préfet de la Somme
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du mérite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1424-7, L 1424-12, R 1424-1, R 1424-38, R 1424-39 et R 1424-42,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 731-2,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du 1er août 2012 nommant Monsieur Jean-François CORDET, préfet de la région Picardie, préfet de la Somme,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire Départemental en date du 15 novembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours en date du 25 novembre 2013,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 26 novembre 2013,

Vu l'avis favorable du Conseil Général en date du 2 décembre 2013,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme en date du 6 décembre 2013,

Vu la présentation au collège des services de l'Etat dans le département le 18 décembre 2013,

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRETE

Article 1 : Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) de la Somme annexé au présent arrêté, est approuvé. Il annule et remplace le SDACR du 10 décembre 2008.

Article 2 : Le SDACR sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme.

Article 3 : En application des dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de la dernière mesure de publicité

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Sous-Préfets des arrondissements d'Abbeville, Péronne et Montdidier, le Sous-Préfet, directeur de Cabinet, le Président du Conseil d'Administration du SDIS de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 19 DEC. 2013

Le Préfet,

Jean-François CORDET